

Projet pédagogique de l'ALSH BUISSON



Service jeunesse et réussite éducative
Mairie de Sotteville-lès-Rouen

SOMMAIRE

I. PRESENTATION

- A- Qu'est-ce qu'un projet pédagogique ?
- B- Présentation de l'accueil de loisirs
 - 1. L'implantation
 - 2. Les locaux
- C- Le projet éducatif
- D- L'inclusion

II. LE FONCTIONNEMENT

- A- Les dates et horaires d'ouverture
- B- La journée type
- C- L'organisation des groupes

III. LE PROJET DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

- A- Les objectifs
 - 1. Les veillées
 - 2. Les gouters améliorés
- B- Le personnel
 - 1. L'équipe de direction
 - 2. L'équipe d'animation
 - 3. L'animatrice ou animateur renfort
 - 4. L'équipe technique
- C- Les règles de vie en collectivité

IV. LA SECURITE

- A- L'encadrement des enfants
- B- La posture de l'animatrice ou l'animateur

V. L'ÉVALUATION

- A- L'évaluation de l'équipe d'animation
- B- L'évaluation du projet pédagogique

I. PRÉSENTATION

- A- Qu'est-ce qu'un projet pédagogique ?

Le projet pédagogique est conçu comme **un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement de l'accueil. Il sert de référence tout au long de l'action.**

Élaboré à partir du cadre fixé par le projet éducatif, le projet pédagogique permet également de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il aide ainsi à construire la démarche pédagogique.

Toute personne faisant partie de l'équipe encadrante pour l'année 2025-2026, doit adhérer et s'intégrer à la mise en application de ce projet. Ainsi, chacun s'occupera de mener à bien la fonction et les tâches qui lui sont attribuées en n'excluant nullement une entraide,

une solidarité, ainsi qu'une polyvalence. La réussite de cette expérience repose sur un travail d'équipe où chacun se doit de s'investir avec dynamisme afin de favoriser l'épanouissement des enfants.

L'équipe est composée d'un nombre d'animatrices et d'animateurs qui respecte les normes d'encadrement. Ils/elles s'investiront pour faire vivre aux enfants une année de qualité, dans le cadre des accueils de loisirs périscolaires.

B- Présentation de l'accueil de loisirs

1. L'implantation

L'accueil de loisirs Buisson est situé au Rue Claudine Guérin 76300 Sotteville-lès-Rouen. Il est rattaché au service Jeunesse et Réussite Educative de la municipalité

Il concerne les enfants inscrits du 6 au 31 juillet 2026 âgés de 6 à 10 ans et peut accueillir au maximum 135 enfants. Ce dernier est habilité par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES), dépendant de la préfecture de la Seine Maritime.

2. Les locaux

L'accueil de loisirs buisson partage ses locaux avec le périscolaire.

Nous avons à disposition :



En plus des salles de référence, nous avons :

- | | |
|-----------------------------|-------------------------------|
| - Une cour | - Un bureau de Pédagogique et |
| - Un hall | direction sportive |
| - Deux réfectoires | - Une infirmerie |
| - Un office de restauration | - Une régie matérielle |

C- Le projet éducatif

En 2024, la direction enfance jeunesse a entamé une réflexion autour du prochain projet éducatif. Celui-ci sera finalisé durant l'année 2025/2026.

Cependant, les 3 grands axes ont été déterminés et c'est sur ceci que l'accueil de loisirs Buisson s'appuiera tout au long de l'année.

Les objectifs éducatifs généraux sont les suivants :

- ✧ Contribuer au bien-être, à l'épanouissement et à la réussite éducative de chaque enfant et jeune ; les rendre acteurs de leur développement, favoriser leur autonomie et leur émancipation.
- ✧ Permettre l'inclusion des enfants à besoins éducatifs particuliers dans tous les lieux d'accueil et d'accès aux loisirs.
- ✧ Encourager l'attention des enfants au vivant en favorisant le contact avec la nature : prendre soin de soi, des autres, de la nature et de la planète.

D- L'inclusion

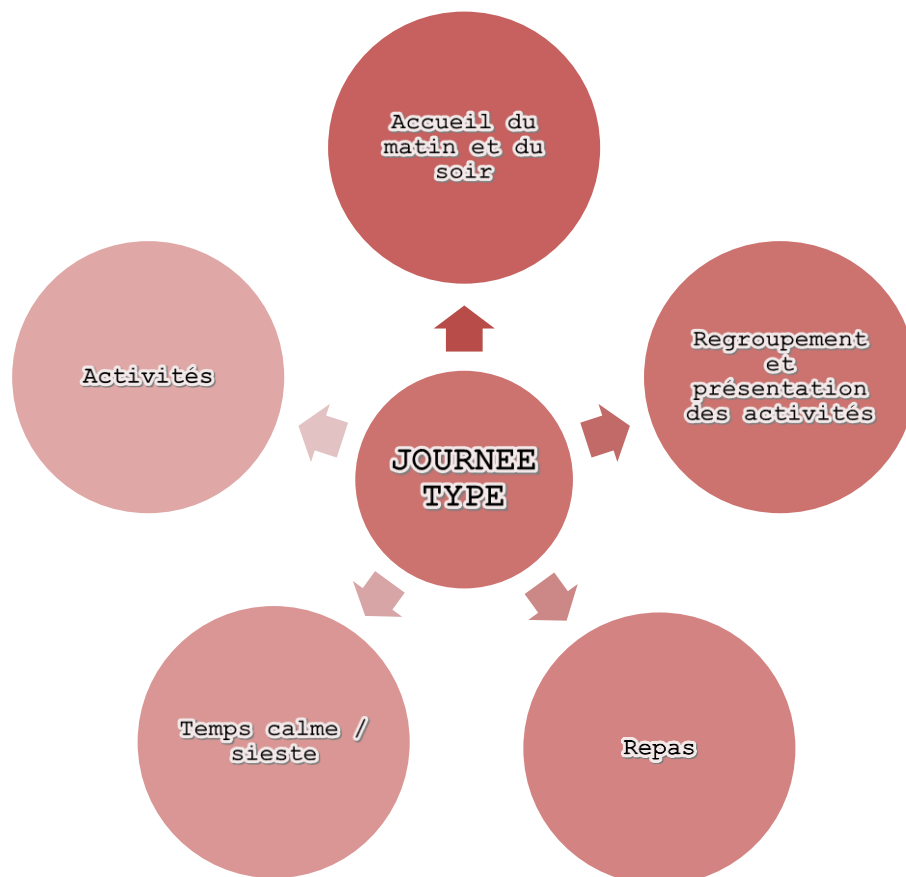
En janvier 2025, les élus de la collectivité ont signé la charte « pour un accueil de loisirs inclusif en Seine-Maritime » présentée par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports et ses partenaires (collectivités, Pôle Ressources Handicap 76, Caisse d'Allocations Familiales ...). Ciblée autour des enjeux liés à l'inclusion des enfants et des jeunes en situation de handicap dans les accueils de loisirs, cette charte est un outil fédérateur pour co-construire un accueil adapté avec les familles. Elle confirme l'engagement porté par les équipes et valorise leur implication dans la mise en place d'outils et d'aménagements adaptés quels que soient les besoins spécifiques des enfants accueillis

II. LE FONCTIONNEMENT

A. Les dates et horaires d'ouverture

L'accueil Buisson est ouvert à chaque vacance scolaire. Les enfants peuvent être accueillis de **7h30 à 12h45** ou de **7h30 à 18h15**. En début de journée, l'accueil des enfants et des familles se déroule entre **7h30 et 9h** dans la structure. A l'arrivée les enfants sont pointés et répartis par groupe. Une attention particulière est requise sur ce moment d'accueil. La direction et l'équipe d'animation sont à l'écoute et très attentives aux demandes des familles. Un climat de confiance et de respect doit être instauré. Toute information doit être écrite et relayée. En fin de journée, les familles peuvent récupérer leur(s) enfant(s) à partir de **17h jusqu'à 18h15**.

B. La journée type



Qu'est-ce que cela signifie ?

7h30 - 9h

Les enfants arrivent de manière échelonnée, l'équipe présente est attentive à leur rythme. Ils sont pointés et orientés vers leur salle de référence en présence de leurs parents s'ils le souhaitent. Ce moment permet aussi d'informer et échanger avec les familles. Les activités sont libres. En parallèle, les animatrices et animateurs préparent leur matériel et/ou leur sortie.

9h - 9h45

Un appel nominatif est fait afin de s'assurer que tous les enfants ont bien été pointés.

Par la suite, plusieurs propositions s'offrent à eux :

- 👍 Une collation est proposée à tous les enfants, elle n'a pas de caractère obligatoire. Nous profitons de ce moment pour sensibiliser les enfants aux bienfaits d'une alimentation équilibrée et de rappeler qu'il est important de prendre son petit déjeuner à la maison avant de partir.
- 👍 Jeux de cours ou en intérieur
- 👍 Finition d'activités ou de décoration
- 👍 Départ quand il y a des sorties

9h45-10h et 14h30-14h45

L'équipe d'animation rassemble tous les enfants et présente de manière ludique les activités prévues.

10h - 12h et 14h45-16h

L'équipe d'animation mène des activités et/ou accompagne les enfants en sortie. Peu importe la formule, l'animatrice ou l'animateur encadre le groupe, il ne peut être confié à un intervenant.

Les enfants participent au rangement du matériel.

1^{er} service 11h30 -12h30 / 2^{ème} service 12h30-13h30

Le repas doit être un moment convivial, de communication, d'échange et de plaisir. Il est indispensable de s'asseoir à une place stratégique et d'avoir une vision la plus globale.

L'animatrice ou l'animateur accompagne à goûter chaque aliment.

Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, les enfants ainsi que les adultes ne pénètrent pas dans les locaux réservés au personnel de service (office).

Un enfant qui refuse de manger de manière répétitive doit être signalé à la direction.

Les enfants sont accompagnés aux toilettes avant d'aller au restaurant.

Lors des inscriptions, les familles choisissent l'une des deux formules proposées : standard ou sans viande. Ces informations sont enregistrées dans le logiciel « Concerto », permettant à l'équipe de direction d'accéder aux données générales de chaque enfant, notamment son régime alimentaire.

La direction imprime les feuilles de pointage mentionnant ces régimes, afin de faciliter l'accès à l'équipe et aux agents de restauration.

Au moment du repas, un système de symbole coloré a été mis en place pour faciliter le travail de l'équipe :

- jeton/ ticket bleu : sans viande
- jeton/ ticket jaune : standard.

Ce système, initialement instauré sur le temps périscolaire, a également été étendu aux mercredis afin d'assurer une cohérence et une continuité éducative sur l'ensemble des temps de l'enfant.

12h-12h45

Les enfants inscrits en demi-journée sont regroupés. Un membre de la direction se charge de cet accueil pour échanger avec les familles.

12h30 - 14h30

Des coins permanents sont proposés, les enfants peuvent écouter de la musique, lire un livre, se relaxer ou ne rien faire.

C'est un moment où l'équipe d'animation doit être attentive et respecter le rythme de l'enfant. Aucune activité intense ne peut être proposée.

Les enfants sont répartis dans les salles de manière équilibrée afin de permettre aux équipes de prendre leur pause.

16h - 17h

Le goûter reste un moment convivial, l'équipe d'animation en profite pour faire un bilan de la journée et recueillir les besoins des enfants.

17h - 18h15

Les enfants partent de manière échelonné, comme l'accueil de matin, il n'y a pas d'activités dirigées. Des coins permanents peuvent être proposés et/ou des jeux de cour. La directrice accueille les familles et transmet les informations.

C- L'organisation des groupes

Les enfants sont répartis par année de naissance, cette organisation a pour vocation :

- 👍 De permettre à ce que l'enfant garde ses repères (adulte, salle, matériel...)
- 👍 De suivre l'évolution de l'enfant en lien avec son cycle et non son âge
- 👍 D'être en cohérence éducative avec l'école

En complément, les activités sont décroisées. Cet aménagement permet :

- 👍 Découvrir ponctuellement d'autres animatrices et animateurs
- 👍 Avoir l'occasion de jouer avec des enfants plus jeunes/âgés et travailler sur l'autonomisation des plus jeunes
- 👍 Retrouver son frère ou sa sœur lorsqu'il y a des fratries
- 👍 Proposer des activités au plus grand nombre

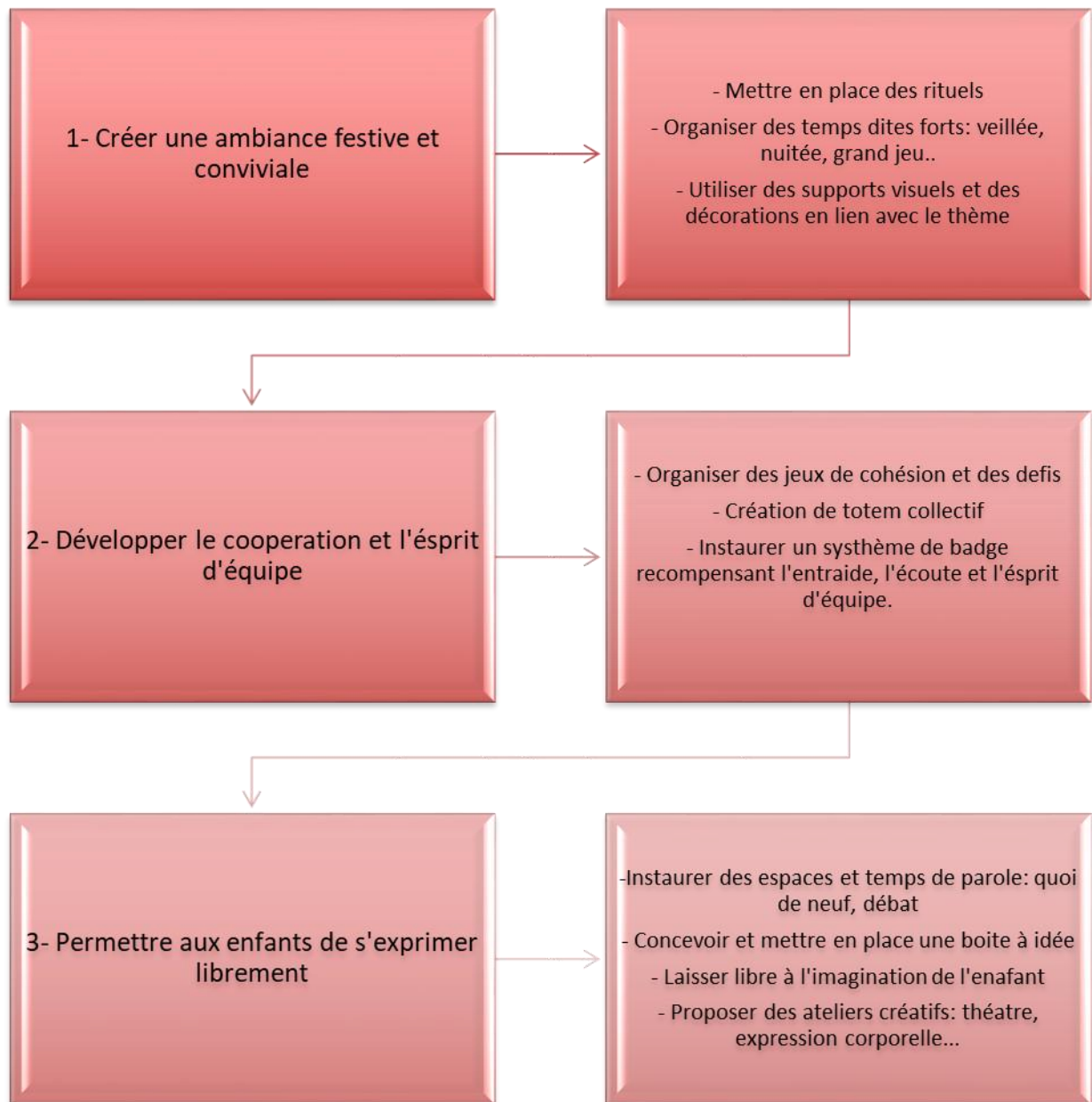
Les activités sportives et les sorties se font par âge car les besoins ne sont pas les mêmes.

III. LE PROJET DE L'ACCUEIL DE LOISIRS BUISSON

A- Les objectifs

Les objectifs de l'accueil de loisirs s'inscrivent de la lignée de ceux portés dans le projet éducatif de la Ville.

Chaque période de vacances aura des objectifs définis et/ou communs :



Focus sur le projet

CAMPING PARTY

À la conquête du titre de
« Camping le Plus Fun de l'Été »

FICHE PROJET – FIL ROUGE DES VACANCES D'ÉTÉ



L'HISTOIRE – NOTRE FIL ROUGE

Chaque été, l'Union des Campings organise un grand concours pour élire le Camping le Plus Fun de l'Été.

Notre accueil de loisirs a été sélectionné pour y participer !

Pour remporter ce titre, les enfants devront relever des défis, participer à des activités variées et collecter des Badges Fun.

Chaque badge représente une qualité essentielle du campeur idéal : l'esprit d'équipe, la créativité, la coopération, la bonne humeur, le dépassement de soi et le sens de la fête.

À la clé : le prestigieux Certificat du Campeur le Plus Fun de l'Été, remis lors du Festival du Camping Party.



LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES



Créer une ambiance festive et conviviale

Favoriser l'intégration, le plaisir d'être ensemble et la participation de tous.



Développer la coopération et l'esprit d'équipe

Encourager l'entraide, le respect des autres et la réussite collective au travers de défis et de projets communs.



Permettre aux enfants de s'exprimer librement

Valoriser les idées, les initiatives et la créativité de chacun à travers des activités variées.

LES POINTS D'ÉTAPE DU PROJET

1



SEMAINE 1 BIENVENUE AU CAMPING

- Installation du camping
- Découverte des espaces
- Création des groupes
- Premiers défis collectifs

Objectif : Créer le groupe et lancer l'aventure

2



SEMAINE 2 CAMPING EN FOLIE

- Défis sportifs et olympiades
- Grands jeux
- Animations décalées
- Défis coopératifs

Objectif : Gagner des badges et renforcer la cohésion

3



SEMAINE 3 CAMPING DES STARS

- Défis artistiques et talents
- Spectacles et créations
- Mise en valeur des talents
- Activités d'expression

Objectif : Valoriser la créativité et l'expression de chacun

4



SEMAINE 4 FESTIVAL DU CAMPING PARTY

- Grands défis finaux
- Fête du camping
- Cérémonie de remise des récompenses

Objectif : Clôturer l'aventure et célébrer les réussites



OBJECTIF FINAL : Remporter tous les badges et obtenir le Certificat du Campeur le Plus Fun de l'Été !



LES OUTILS & MOYENS

- ☑ **Passeport du Campeur :** suivi de progression et collection des badges
- ☑ **Badges Fun :** récompenses des défis et des qualités développées
- ☑ **Bracelets d'équipe :** identification des groupes
- ☑ **Tickets de pointage :** rituels d'accueil quotidiens
- ☑ **Décoration immersive :** espaces thématiques et univers camping
- ☑ **Tee-shirts équipe :** cohésion et identification de l'équipe d'animation
- ☑ **Matériel adapté :** sportif, artistique, créatif, culturel



LA FINALITÉ

Offrir aux enfants des vacances riches en découvertes, en émotions et en convivialité au sein d'un camping imaginaire.

À travers le jeu, la coopération et l'expression, chaque enfant trouve sa place, développe ses compétences et crée des souvenirs inoubliables. Une aventure collective qui favorise l'épanouissement personnel et le vivre-ensemble.



MODALITÉS D'ANIMATION

- Activités quotidiennes adaptées à chaque tranche d'âge
- Grands jeux et défis collectifs
- Activités manuelles, sportives, culturelles et d'expression
- Veillées à thème et temps forts immersifs
- Participation des enfants à la vie du camping (décoration, choix d'activités, règles de vie...)



ÉVALUATION DU PROJET

- Implication et participation des enfants aux activités
- Investissement dans les défis collectifs
- Développement de la coopération et de l'entraide
- Respect des règles de vie
- Satisfaction des enfants et des familles
- Bilan de l'équipe d'animation



AVENTURE

PARTAGE

COOPÉRATION

CRÉATIVITÉ

PLAISIR

RESPECT

1. Les veillées

A chaque session nous mettons en place à minima une veillée, celle-ci est organisée ainsi :

Un temps convivial et ludique proposé aux enfants sur une soirée, ce qui nous permet de favoriser la cohésion et aider à créer le lien. L'équipe organise et propose une animation autour d'une thématique en lien avec le thème de la session.

En amont, les animateurs accompagnent les enfants dans la réalisation de contenu de la veillée, afin de les initiés dans l'organisation de ce type de contenu.

Des ateliers sont proposés pour réaliser la décoration, d'installation et de cuisine.

Ce type de proposition est souvent accompagner d'un repas confectionné avec les enfants durant la matinée et/ou l'après-midi.

2. Les goûters améliorés

Pendant ou en fin de session, nous accueillons les familles et leur proposons un goûter. Celui-ci a pour objectifs de :

- 👍 Développer les relations avec les familles
- 👍 Montrer le fonctionnement de l'accueil de loisirs
- 👍 Proposer un moment festif

L'équipe met en place des animations afin de valoriser leur travail, ainsi que les réalisations des enfants.

Un temps d'accueil et d'échange permettant la création / consolidation des liens avec les familles, autour d'un goûter convivial organiser par l'équipe.

C'est un moment

B- Le personnel

1. L'équipe de direction

L'accueil de loisirs Buisson a un binôme de direction composé d'une directrice engagée à l'année et un adjoint recruté pour assurer la période estival.

L'adjoint a pour mission principale, l'encadrement de l'équipe d'animation tant dans l'accompagnement que sa formation. Il supplée la directrice dans les tâches administratives.

LES VALEURS

L'animation dépasse le simple cadre du métier : c'est une vocation et un engagement. Animer, c'est porter et défendre au quotidien des valeurs personnelles et républicaines. Cette philosophie de vie guide chacune de mes actions et constitue le fil rouge des projets que je mène.

En tant que responsable, il me semble essentiel de transmettre cette vision à mes équipes afin qu'elles l'incarnent à leur tour auprès du public.

Mes valeurs fondamentales et leur déclinaison managériale

Je conçois l'équipe d'animation comme un corps humain : chaque membre, quel que soit son rôle, est un organe essentiel à la vie de la structure. Mon management s'appuie sur quatre piliers :

- 👍 **Égalité & Liberté d'expression** : Chaque professionnel (animateurs, agents de service, adjoints) est traité au même niveau. La parole de chacun est légitime, écoutée et prise en compte.
- 👍 **Tolérance & Reconnaissance** : Valoriser le rôle de chacun et reconnaître l'importance de chaque fonction pour le bon fonctionnement de l'accueil.
- 👍 **Solidarité & Entraide** : Développer une culture de soutien mutuel face aux difficultés et encourager une sensibilité partagée aux problématiques de chaque corps de métier.
- 👍 **Partage & Communication** : Favoriser l'échange d'idées, la transversalité et la découverte interculturelle au sein de l'équipe.

De la vision managériale à l'action pédagogique

Mon objectif est de faire vivre ces valeurs au sein de l'équipe pour qu'elles se traduisent naturellement sur le terrain. En s'appropriant cette philosophie, les encadrants la transforment en intentions éducatives et pédagogiques, garantissant ainsi des actions de qualité auprès des enfants.

2. L'équipe d'animation

L'équipe d'animation est composée de 13 animatrices et animateurs titulaires du BAFA ou équivalence.

Les fonctions d'une animatrice ou d'un animateur sont les suivantes :

- 👍 **Assurer la sécurité physique et morale** des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, du vivre ensemble et du respect de chacun ;
- 👍 Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs ;
- 👍 Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs
- 👍 **Encadrer et animer** la vie quotidienne et les activités ;
- 👍 Accompagner les enfants dans la réalisation **de leurs projets**.

L'animatrice ou l'animateur aide l'enfant à prendre conscience de son environnement pour lui permettre de l'analyser, d'y vivre et de le faire évoluer. Son action et sa présence auprès des enfants ont une influence sur leur développement. Les activités doivent être éducatives et l'animatrice ou l'animateur doit faire en sorte qu'elles soient bénéfiques. Les projets doivent aider l'enfant à être en relation avec l'environnement naturel, matériel, humain et intentionnel.

L'équipe d'animation doit :

- 👍 **Adopter une attitude cohérente** vis-à-vis des enfants, des collègues et des parents
- 👍 Ouvrir leur champ de connaissances
- 👍 Prendre des initiatives
- 👍 **Se comporter en être responsable**, capable de comprendre, d'analyser et de faire évoluer les situations
- 👍 **Respecter une discrétion professionnelle** », et en aucune façon, porter un jugement
- 👍 Être disponible, et pour cela, respecter le mieux possible son propre rythme de vie
- 👍 **Être capable de se remettre en question** sur la qualité de son travail
- 👍 Œuvrer dans le but d'atteindre les objectifs du projet pédagogique et du projet d'animations

3. L'animatrice ou l'animateur renfort

L'animatrice animateur renfort est un agent positionné en supplément dans les équipes.

Il/elle a pour missions de :

- ✚ Accompanyer des enfants en fonction de leur besoins éducatifs particuliers (troubles du comportement, de l'attention, handicap ou autres).

- ✚ Animer des activités en faveur des enfants de 3 à 17 ans en facilitant l'intégration des enfants à besoins éducatifs particuliers par le biais de techniques éducatives.
- ✚ Analyser et évaluer les difficultés des enfants.
- ✚ En rendre compte auprès de la coordinatrice, des responsables de secteur et du chargé de mission du Réseau pour la Coéducation et la Réussite Éducative.
- ✚ Communiquer avec les parents dans un esprit de continuité éducative

Ce rôle n'a pas vocation à remplacer les absents ou se substituer aux parents. Le renfort est une aide pour l'enfant, il est là pour favoriser son bien être en collectivité, travailler sur son inclusion et prendre en considération ses besoins et ses attentes. Il rend compte de chaque situation à chaque cycle.

4. L'équipe technique

Elle est composée de 4 agents qui font partie intégrante de l'équipe. Elle prend en compte le projet pédagogique et respecte le rythme de vie des enfants. L'équipe technique assure le service des repas et l'entretien de l'office et des locaux.

Elles participent à la mise en place du régime alimentaire, elles accompagnent les enfants, auprès des animateurs sur l'acquisition de l'autonomie selon les besoins.

Elles préparent la collation et le goûter afin de faciliter la tâche de leurs collègues.

C- Les règles de vie en collectivité

1. Une démarche participative et citoyenne

Le cadre de vie **sera co-construit** avec les enfants. Cette démarche **favorisera** leur appropriation des lieux, leur autonomie et leur engagement au sein de l'accueil de loisirs.

2. Organisation et responsabilisation

- **Gestion des espaces** : Chaque groupe **sera affecté** à une salle dédiée dont il **portera** le nom. Sous la supervision de leur animateur, les enfants **deviendront** acteurs du rangement et **assureront** le maintien de leur espace.
- **Visibilité du cadre** : Les règles de vie et de comportement **seront affichées** de manière visible et lisible, à hauteur d'enfant, dans les espaces principaux.

3. Dispositif de valorisation et de régulation

Un système de point/ badge quotidien encouragera le respect des règles, le civisme et le bien vivre ensemble :

- Critères de valorisation : Le capital de points évoluera positivement en fonction des bonnes actions des enfants, telles que les élans d'amitié, l'entraide, la participation active aux activités et le respect d'autrui.

Gestion collective (Le Capital Points) : Chaque groupe gèrera ce capital au quotidien. Un bilan sera réalisé chaque soir par l'animateur avec les enfants pour valoriser ces comportements positifs et mesurer les efforts collectifs.

Bilan de la semaine : En fin de semaine, les points seront cumulés. Une récompense symbolique sera remise au groupe le plus méritant, et les enfants seront invités à évaluer et faire évoluer les règles de vie.

Suivi individuel : Le système de points restera collectif pour souder le groupe et stimuler la solidarité. Les écarts de comportement individuels seront traités séparément, de manière isolée, par des mesures éducatives adaptées à l'enfant concerné.

IV. LA SECURITE

A- L'encadrement des enfants

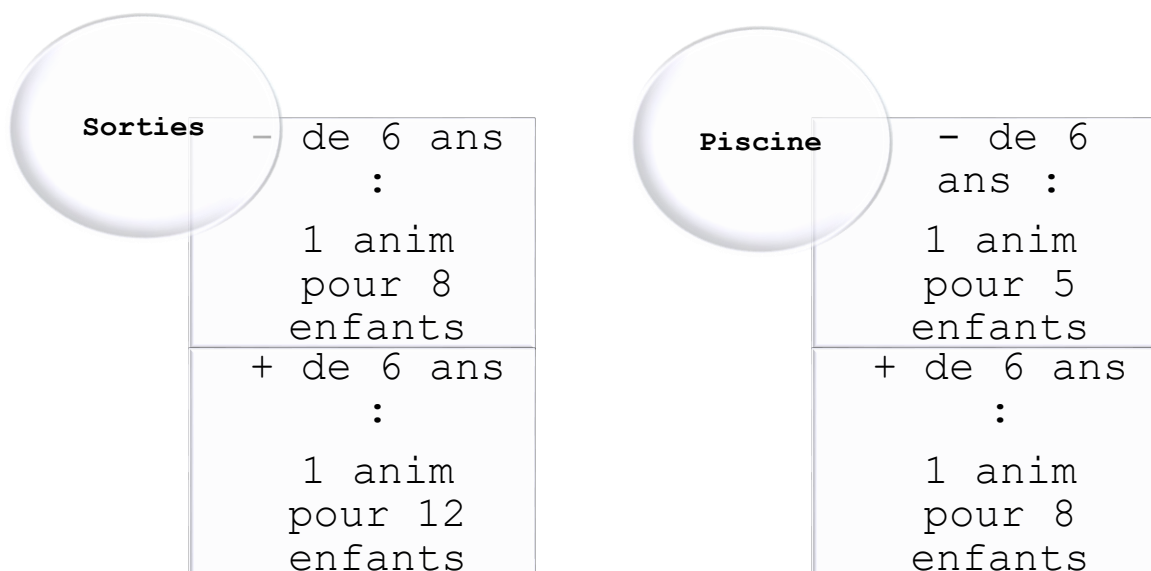
Pour un nombre inférieur ou égal à 12 enfants, la présence de deux animatrices ou animateurs est obligatoire pour sortir de la structure. Chaque animatrice / animateur a un gilet rose et doit se munir d'une trousse pharmacie et des PAI.

Elle/il doit remplir une fiche de sortie contenant les noms, prénoms et âge des enfants, le nombre, les horaires de départ et retour, le moyen de locomotion et le lieu. Cela doit être fait en deux exemplaires, un pour la direction et l'autre pour l'équipe d'animation.

AVANT CHAQUE SORTIE LES REGLES SONT RAPPELEES AUX ENFANTS.

Pour les déplacements à pied et transports publics :

Une animatrice ou un animateur est en tête de marche et l'autre finit celle-ci. Un enfant n'est JAMAIS derrière un adulte.



Pour la traversée des passages piétons, les animatrices et animateurs se placent dans le sens d'arrivée des véhicules pour sécuriser le passage des enfants.

Dans les cars :

Il y a une cheffe ou un chef de convoi pour chaque déplacement, la ou le responsable du trajet reste à l'avant du car. Un adulte doit obligatoirement se mettre devant les issues de secours et les autres sont répartis dans les allées aux places assises. Avant le départ du car, la cheffe ou le chef de convoi doit vérifier que tous les enfants et adultes ont attaché leurs ceintures de sécurité.

B- La posture de l'animatrice ou l'animateur

En début d'année, chaque animatrice ou animateur est doté d'un gilet rose. Il doit être porté dès l'arrivée à l'accueil de loisirs.

L'adulte n'étant pas en dehors des lois en accueil de loisirs périscolaires, chacun est responsable civilement et pénalement de ses actes et doit se conformer aux diverses législations en vigueur. L'entrave à la moralité et à la sécurité des enfants amènera l'équipe de direction à prendre certaines dispositions fermes et définitives allant jusqu'au renvoi.

Dans une logique de transparence envers tous les membres de l'équipe, des règles de fonctionnement et de vie en collectivité sont mises en place et doivent être respectées par tous.

Interdit de :

- ⊗ Fumer dans l'enceinte de la structure et devant les enfants
- ⊗ Consommer de l'alcool
- ⊗ Détenir et consommer des produits illicites
- ⊗ Téléphoner à des fins personnelles sur les temps d'animation et de surveillance sur les temps de travail

Règles non négociables :

- ✎ La tenue vestimentaire doit être adaptée (ex : port de la casquette en intérieur)
- ✎ Le langage, le comportement doivent être exemplaire
- ✎ Etre clair et cohérent avec les enfants
- ✎ Respecter du matériel et les locaux
- ✎ Sanctionner de manière éducative, intelligente et réfléchie, (pas de punition)
- ✎ Pas de violence verbale et/ou physique (enfants comme adultes)

V. L'ÉVALUATION

A- L'évaluation de l'équipe d'animation

Tout au long de l'année, l'équipe d'animation est suivie par le binôme de direction. Celui-ci l'accompagne dans sa montée en compétence et met en place des échanges réguliers en cas de besoins plus prononcés.

En début d'année, des objectifs individuels sont déterminés soit par l'animatrice ou l'animateur et/ou par la directrice ou le directeur. Ces objectifs permettent d'orienter l'évaluation.

L'évaluation est un atout pour faire avancer, évolué des projets ainsi que l'équipe. Grace aux objectifs fixés par l'animateur au démarrage de la session, cela nous permet de visualiser et mesurer l'évolution de chacun.

Cet outils contribue à la formation de chaque membre de l'équipe d'une manière adapter et individuelle.

Cette étape comprend le jugement et la décision au sujet de chaque animateur.

- **Le jugement :** fait partie de la démarche d'évaluation pédagogique consiste à étudier précieusement les données recueillies par le biais des critères en tenant compte (l'évolution de chacun tout au long de la saison) pour se faire un opinion, cette procédure est réalisée par la direction.
- **La décision :** Cette étape de la démarche d'évaluation consiste, tout d'abord, à prendre en considération l'ensemble des données et la situation particulière propre à chacun, qui permet de prendre des décisions, cette tâche est confiée plus à la hiérarchie.

B- L'évaluation du projet pédagogique

L'évaluation permet de vérifier la mise en œuvre du projet pédagogique, un bilan est rédigé à chaque fin de session. Ils sont transmis au service jeunesse et réussite éducative.

